

EXAMEN CONJOINT

DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU P.L.U. DE PLOUISY

PROJET D'EXTENSION DU POLE ADULTE DE GUINGAMP

10 DECEMBRE 2018

Lieu : Mairie de Plouisy, Plouisy

Date : lundi 10 décembre 2018 de 14h00 à 14h55

Présents :

M.GUILLOU Rémy	Maire de Plouisy
M.COULAU Philippe	Vice Président Guingamp-Paimpol Agglomération
Mme LE POTIER Hélène	Service Urbanisme Guingamp-Paimpol Agglomération
M. JARAUD Lucien	Service Urbanisme Guingamp-Paimpol Agglomération
Mme BONNEAU Stéphanie	Secrétaire de Mairie de Plouisy
M. HUBY Maryvonne	DDTM 22 – Unité territoriale de Guingamp-Rostrenen
Mme ARNAUD Stéphanie	Prigent&associés
Mme JESTIN Maëva	Prigent&associés

Excusés :

Mme PERLETTA Federica - Représentante de la Chambre d'Agriculture (pas de remarques particulières)

Courrier reçu :

Chambre de Commerce et de l'Industrie - Courrier sans remarque du 15 novembre 2018
Autorité environnementale – Examen au cas par cas (décision du 20 novembre 2018 – non soumis à évaluation environnementale)
Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)- Ce projet ne requiert pas l'avis de la CDPENAF. (courrier du 28 septembre 2018)

Objet : Présentation du dossier de déclaration de projet aux Personnes Publiques Associées

Monsieur Le Maire a ouvert la séance à 14h00.

L'objet de cet examen conjoint est la présentation du projet d'extension du pôle adulte de Guingamp sur la commune de Plouisy.

Après un tour de table des personnes présentes, Mme Le Potier énonce les avis reçus. La CCI a envoyé un courrier sans remarques particulières. La Chambre d'Agriculture n'a pas formulé de remarques particulières, elle a seulement demandé le nom de l'exploitant de la parcelle n°785. Aucune autre remarque ou avis n'a été émis.

La procédure règlementaire et la notice de présentation sont présentées aux personnes présentes. Le support de cette réunion était une présentation informatique vidéo-projetée.

Il est précisé que l'ensemble des remarques énoncées lors de l'examen conjoint sera consigné dans le compte-rendu et que les modifications seront apportées au dossier à l'issue de l'enquête publique.

Le bureau d'études rappelle qu'un dossier d'examen au cas par cas a été envoyé à l'Autorité environnementale le 20 septembre 2018 et que cette dernière a décidé que le projet de mise en compatibilité du PLU de Plouisy n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Lors de la présentation, différents thèmes ont soulevé des remarques :

- **Zonage graphique – Zone UHe (remarque de la DDTM)**

La DDTM 22 s'interroge sur la localisation du futur SATRA et la constitution de la zone Uhe. Elle demande si la localisation du futur SATRA a été réfléchi sur les parcelles 795 et 813, des parcelles agricoles situées à l'Est. La zone UHe est coupée en deux par la voie de circulation. La DDTM soulève la question de la sécurité en faisant déplacer les personnes handicapées vers le SATRA

Réponse de la commune :

La parcelle n° 785 appartient déjà à l'ADAPEI.

Les contraintes agricoles sont déjà importantes sur cette parcelle n°785 (interdiction d'épandage de lisier).

Cette parcelle est déjà en limite d'urbanisation (zone UC ou Nh) alors que les parcelles n°813 ou n°795 sont en pleine zone agricole et n'appartiennent pas à l'ADAPEI.

M. le Maire précise que des chemins piétons sont présents dans le bois, ce qui sécurise les déplacements vers la zone UHe nord.

Modification dans le dossier de DP :

- Justifier la localisation de la zone UHe au nord (maîtrise foncière, contrainte sur la terre agricole, appartenance du territoire...)

Le bureau d'études informe que la CDPENAF n'a pas émis d'avis car elle précise que la création d'un secteur UHe ne peut être considéré comme un STECAL

M. Le Maire rappelle que l'ESATCO est bien intégré dans la commune avec une forte participation des pensionnaires dans la vie associative de Plouisy.

Il rappelle également que l'architecture des bâtiments permet une bonne intégration de l'établissement dans son environnement proche. Il n'y a par de raison que cette réflexion change pour le projet d'extension du pôle.

Le début de l'enquête publique est envisagé pour la mi-janvier.

La procédure sera approuvée par le Conseil communautaire après un avis du Conseil Municipal.

Au vu des différents échanges favorables au projet, M. le Maire clôt la réunion.